

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIS

L'an deux mil seize et le trois novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Péan Bray Vadé Bontemps Lepron Tuffier

Mrs Mallet Breton Blondeau Penicaud Bigot

Absents avec procuration :

M. Pérot donne procuration à M. Odeau

M. Verrier donne procuration à M. Mallet

Excusée : Mme Breteau

M. Bigot a été nommé secrétaire.

Remplacement chaudière du restaurant le P'Tit Bistrot.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu d'intervention par la société Savelys sur l'état de la chaudière du P'Tit bistrot. Il précise clairement qu'il est nécessaire d'envisager son remplacement et rappelle que celle-ci date de 2001.

Deux entreprises ont été sollicitées pour établir des devis.

Le conseil étudie ces derniers et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres, le remplacement de la chaudière par l'entreprise Gasteau de la Ferté-Bernard pour un montant de 5 450,00€ HT.

Monsieur le Maire est chargé de la signature de ce devis et de la programmation de cette installation à définir avec les gérants du restaurant.

Contrat de maintenance de la pompe à chaleur de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire nous informe que l'entreprise Tarault SAS n'effectue plus la maintenance de la pompe à chaleur de la salle polyvalente.

Un contact est pris avec la SARL CSD Services de Ceton, entreprise spécialisée dans le dépannage, la maintenance et la mise en service pour climatisation et pompe à chaleur.

Monsieur le Maire présente le contrat de maintenance proposée par l'entreprise CSD Services.

Après avoir pris connaissance des termes du contrat, le conseil municipal accepte ce dernier pour un montant forfaitaire de 205€ HT annuel.

Les membres du conseil chargent monsieur le Maire de sa signature.

Devis traçage suite à réfection de la voirie.

Monsieur le Maire rappelle les différents travaux de réfection de voirie réalisés sur la commune et la nécessité de refaire le marquage au sol.

L'entreprise « Traçage service » est sollicitée pour présenter un devis.

Le conseil municipal étudie ce dernier et après en avoir délibéré, décide la réalisation de ces travaux de marquage au sol pour un montant de 890€ HT.

Monsieur le Maire est chargé de la signature de ce devis.

Devis édition du bulletin municipal 2017.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réception du devis pour l'édition du bulletin municipal de 2017.

« Perche éditions » propose un devis pour 250 exemplaires d'un bulletin de 12 pages couleur avec livraison comprise pour un montant de 385€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

Monsieur le Maire est chargé de la signature de ce devis.

Renouvellement signature électronique Certinomis.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le certificat RGS arrive à expiration courant novembre

2016. Le devis de renouvellement présenté par SRCI s'élève à 222€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis.

Monsieur le Maire est chargé de la signature de ce devis.

Taxe d'aménagement 2017.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la DDT concernant la taxe d'aménagement pour 2017.

Lors de la séance du 6 novembre 2014, le conseil municipal avait décidé de ne pas instaurer cette taxe.

Au vu des informations connues à ce jour, le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme à l'unanimité la délibération du 6 novembre 2014 renonçant à l'instauration cette taxe.

Guirlandes de Noël.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mallet chargé de faire un point sur l'état de nos guirlandes de Noël.

L'ensemble de celles-ci sont en très mauvais état et, il n'est pas envisageable de réaliser une réparation.

Un contact a été pris auprès de la société DECULUM qui nous propose un devis pour l'achat de 21 Guirlandes Led d'une hauteur de 1m50 pour un montant de 4 529,70€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis et choisit le motif de celles-ci.

Monsieur le Maire est chargé de la signature de ce devis.

Virement crédit n°2/2016.

Monsieur le Maire présente un point financier aux membres du conseil et constate qu'il est nécessaire de faire quelques réajustements suite aux décisions prises ce jour.

En section de fonctionnement :

Compte 6748 : + 1700€

Compte 678 : - 1700€

En section d'investissement :

Facture SRCI ;

Compte 2051 programme 56 : + 222€

Facture Gasteau ;

Compte 2313 programme 72 : + 540€

Montant 762€

Compte 2315 programme 67 : -762€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

-Accepte ces propositions et charge Monsieur le Maire de son exécution

Décision modificative n°1/2016 budget Assainissement.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'augmenter la subvention reçue de la commune afin d'équilibrer la dépenses liée aux travaux d'assainissement rue Beauregard.

En section d'exploitation :

Recettes : Compte 774 : + 1700€

En section d'investissement :

Dépenses : Compte 2158 : + 1700€

-021 : 1700€

-023 : 1700€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

-Accepte ces propositions et charge Monsieur le Maire de son exécution

Divers :

Organisation du spectacle de Noël

Distribution des bons de Noël

Informations diverses

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50
Approbation de la séance du 3 novembre 2016; le Maire Michel ODEAU